

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE

EGALITE

FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE
(Hauts-de-Seine)

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

LE CONSEIL,

L'an deux mil onze, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le seize septembre deux mil onze, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien PIETRASANTA, Maire.

Présents :

Maires-adjoints

- Mme FISCHER [1^{er} M.A]
- M. BABÉ
- Mme BAILLET
- M. BÉRARD DE MALAVAS
- Mme CAM
- Mme CARADEC
- Mme CARRIER
- M. DANLOS
- M. LANZ
- M. LASSERRE DE ROZEL
- Mme LENOIR [arrivée à 19h30]
- Mme MÜHLMANN
- M. RICHARD [arrivée à 19h07]
- M. GUILLARD
- Mme LAFAYE
- M. ROURE

Conseillers Municipaux délégués

- M. TESSIER
- Mme COQUERELLE
- Mme CLAIREAUX
- M. ARINI
- Mme CHAHID
- M. AYARI
- Mme HURTAULT
- Mlle ZIANE
- M. JEHANIN

Conseillers Municipaux

- M. SOMMA
- M. LEBLOND
- M. MOUGENOT
- Mme CHAUPUIS
- M. AESCHLIMANN
- Mme DELAMARRE
- Mme AESCHLIMANN
- M. BOUTIFFARD
- M. CAILLET
- Mme BOURDIER-CHAREF

Pouvoirs :

- Mme BITTON-COHEN, M.A. à Mme COQUERELLE, C.M.D.
- M. GOMEZ, M.A. à M. BERARD DE MALAVAS, M.A.
- Mme RICHARD ALAOUI, C.M.D. à M. JEHANIN, C.M.D.
- Mme LECHARNY, C.M.D. à M. ROURE, M.A.
- Mme MÉRIC, C.M.D. à Mme CARADEC, M.A.
- M. COLSON, C.M. à M. LEBLOND, C.M.
- Mme RAUSCHER, C.M. à M. BOUTIFFARD, C.M.
- Mme ESCLATTIER, C.M. à Mme DELAMARRE, C.M.
- M. DJEDOUI, C.M. à M. AESCHLIMANN, C.M.
- M. P. TESSIER, C.M. à Mme AESCHLIMANN, C.M.
- M. BOUAZIZ, C.M. à Mme BOURDIER-CHAREF, C.M.

Excusé :

- M. DECHENOIX

Absent :

- M. DJELLAB

*
* *

LE CONSEIL,

- **DESIGNE** M. Romain JEHANIN pour remplir la fonction de Secrétaire de Séance, qui procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

*

* *

LE CONSEIL,

- **APPROUVE** les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 16 juin et du 7 juillet 2011.

*

* *

COMMUNICATION DU MAIRE

LE CONSEIL,

- **A ENTENDU** la communication sur la rentrée scolaire.

- **PREND ACTE** de la communication sur les rapports financiers et d'activités établis pour l'année 2010 par les délégataires de service public et les syndicats intercommunaux auxquels la Ville est adhérente, à savoir :
 - le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), pour la distribution publique du gaz,
 - le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), pour les chambres funéraires, les crématoriums, et pour le service extérieur des pompes funèbres.

*

* *

ORGANISATION MUNICIPALE

LE CONSEIL,

- **PROCEDE** à l'élection de représentants d'associations locales au sein des formations de la commission consultative des services publics locaux compétentes pour le service de la collecte, de l'évacuation et du traitement des ordures ménagères et les services exploités en régie dotés de l'autonomie financière.
 - Sont élus pour le service : de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères :
 - Mme Estelle GRENON association Organe de sauvetage écologique
 - Mme Fabienne CLEQUIN association Mieux vivre ensemble à Asnières
 - M. Benoît REYRE association Animer Asnières
 - M. Guy RODARY association ATTAC

 - Sont élus pour les services : exploités en régie dotée de l'autonomie financière :
 - M. Bernard GALLOUI association AVF accueil
 - M. Michel PELÉ association Centre Socioculturel Yannick Noah
 - M. Mathieu POSTEL association Le Conservatoire d'Asnières
 - Mme Sylvie SANCHEZ association Créative handicap
 - Mme Geneviève DUCERÉ association Le Club des Chardons

*

* *

URBANISME

LE CONSEIL,

- **PREND ACTE ET APPROUVE** les modifications apportées au dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique du 31 mai au 12 juillet 2011 inclus.

- **APPROUVE** le principe du déclassement/désaffectation des parcelles cadastrées C n^{os} 167,170 et 171, D n^o 112 et d'une partie du domaine public routier constitué de l'ancien chemin de Gennevilliers, la rue de la Paix, la rue de l'Egalité et la rue Henri-Poincaré et **ACTE** le principe de leur cession à la Société d'Economie Mixte 92 (SEM 92), dans le cadre de la concession d'aménagement pour l'opération d'aménagement et de rénovation urbaine des Hauts d'Asnières signée entre le Syndicat Mixte des Hauts d'Asnières et la SEM 92 le 26 juin 2009.

- **AUTORISE** la SEM 92 à déposer un permis de construire pour la construction d'un gymnase et la réalisation d'une piste d'athlétisme avenue de la Redoute sur la partie des parcelles cadastrées C n^o 170 et C n^o 171.

*

* *

FINANCES - SUBVENTIONS

LE CONSEIL,

- **APPROUVE**, suite à l'obtention d'une subvention complémentaire pour la réalisation de deux terrains de proximité rue Armand Numès, le nouveau montant de subvention à solliciter auprès du Conseil Régional pour cette opération au titre de la programmation 2011 d'aménagements du quartier Grésillons-Voltaire et

AUTORISE le Maire à présenter le plan de financement ainsi modifié.

- **DECIDE d'EXONERER** de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :
 - la Société « POINT P », 25 avenue des Guillaumes - 92018 NANTERRE CEDEX pour l'établissement qu'elle exploite 141 boulevard Voltaire et 1 quai Aulagnier à Asnières,
 - la Société « PROCTER ET GAMBLE », 12 rue Notre Dame des Victoires - 75002 PARIS pour l'établissement qu'elle exploite 165 quai Aulagnier à Asnières.

La Ville n'assurant ni collecte, ni aucun traitement des ordures ménagères de ces entreprises.

DECIDE d'APPLIQUER cette mesure pour toute l'année civile 2012.

- **DECIDE d'ATTRIBUER** une avance de Trésorerie non rémunérée d'un montant de 100 000 euros à l'association le Studio d'Asnières pour lui permettre d'assurer la poursuite des travaux prévus pour l'installation du Centre de Formation des Apprentis dans les locaux situés dans le Quartier Bords de Seine, dont le Studio est gestionnaire, et

FIXE au 30 juin 2012, la date finale du remboursement de cette avance et

AUTORISE le Maire à signer la convention financière établie à cet effet.

- **APPROUVE** le principe du lancement des travaux de restructuration du square Clémenceau,

AUTORISE le Maire à solliciter, pour leur réalisation, le concours financier de l'Agence des Espaces Verts du Conseil Régional d'Ile-de-France, pour un montant aussi élevé que possible, et

S'ENGAGE à garantir la pérennité de cette restructuration par le maintien au PLU de la protection existante au titre de l'article L. 123-1 7° du Code de l'Urbanisme, et l'inscription à l'avenir au budget communal les charges nécessaires pour son entretien.

- **AUTORISE** le Maire à solliciter le Conseil Général des Hauts-de-Seine pour obtenir une subvention au titre de la construction d'un gymnase et de terrains de proximité Zac Bords de Seine.

*

* *

MARCHES PUBLICS – CONTRATS DIVERS

LE CONSEIL,

- **AUTORISE** le Maire ou le Maire-adjoint délégué aux Finances et à la Commande Publique à signer le marché pour la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour l'aménagement d'une coulée verte -Rénovation urbaine du quartier des Hauts d'Asnières-, avec la Société ATELIER DE L'ILE - 3 rue Dagorno - 75012 PARIS pour un montant de 119 980 € H.T.

- **APPROUVE** et **AUTORISE** le Maire à signer les avenants suivants :

- avenant n° 8 au marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux, avec l'Entreprise DALKIA France, le Chantereine, 14 rue de la Litte, 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE pour ajuster en conséquence le montant et la répartition par site du poste combustibles.

FIXE le montant annuel des prestations à 1 351 209,68 € H.T., valeur base marché, tous avenants confondus.

- avenant n° 1 avec l'Entreprise CPE BATIMENT, 98 avenue de la Marne, 92120 MONTRouGE pour l'aménagement de locaux de bureaux rue des Parisiens, un certain nombre d'améliorations étant apparues opportunes, ce qui porte le montant forfaitaire total du marché à 856 746,10 € H.T.

- avenant n° 2 au marché relatif à l'organisation des classes d'environnement signé avec la Société NSTL, pour l'augmentation du montant maximum annuel du lot n° 3 qui est porté à 97 100 € T.T.C.

- avenant n° 1 de prolongation de la durée d'exécution initiale du marché de fourniture d'équipements vestimentaires, du 28 novembre 2011 au 27 mars 2012 conclu avec :

- la Société HENRI BRICOURT pour le lot n° 1,
- la Société AU CHATEAU ROUGE pour les lots 2, 6, 7 et 8,
- la Société DESCOURS ET CABAUD pour le lot n° 3,
- la Société POKEE SPORT PUBLICITE pour le lot n° 4,
- la Société PROMO COLLECTIVITE pour le lot n° 9,

Ces avenants ayant pour finalité la continuité de cette prestation jusqu'au renouvellement du marché.

- **DECIDE de LANCER** une consultation, par voie d'appel d'offres ouvert pour les marchés suivants d'une durée d'un an reconductible de façon expresse dans la limite de quatre ans :

- la création, la maintenance et l'entretien des aires de jeux et terrains multisports comprenant deux lots :

- lot n° 1 : Création d'aires de jeux et de terrains multisports :
Montant annuel de 80 000 € H.T. à 320 000 € H.T.,

- lot n° 2 : Entretien, maintenance et réparations d'aires des jeux, sols souples et équipements sportifs des terrains multisports, désinfection des bacs à sable :

Montant annuel de 200 000 € H.T. à 400 000 € H.T.

- les travaux d'entretien et de grosses réparations sur les bâtiments communaux, comportant dix lots, répartis comme suit :

LOTS		MONTANTS HT ANNUELS	
n°	nature	MINIMUM	MAXIMUM
1	MACONNERIE - CARRELAGE - CANALISATIONS	150 000 €	600 000 €
2	COUVERTURE	40 000 €	160 000 €
3	PLOMBERIE	80 000 €	320 000 €
4	MENUISERIE - CHARPENTE	80 000 €	320 000 €
5	METALLERIE	80 000 €	320 000 €
6	ELECTRICITE - ECLAIRAGE	150 000 €	600 000 €
7	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX - RAVALEMENT	150 000 €	600 000 €
8	VITRERIE - MIROITERIE	50 000 €	200 000 €
9	CHAUFFAGE CENTRAL	80 000 €	320 000 €
10	ETANCHEITE	80 000 €	320 000 €
TOTAUX		940 000 €	3 760 000 €

- la fourniture d'équipements vestimentaires nécessaires au fonctionnement des différents services municipaux. Le marché, d'un montant minimum de 118 000 € H.T. sans montant maximum, comporte les huit lots ci-après :

- lot n° 1 : Vêtements de travail écoles, logements-foyers et port du repas :
Montant minimum annuel 5 000 € H.T.,
- lot n° 2 : Vêtements de travail et chaussures pour les crèches :
Montant minimum annuel 20 000 € H.T.,
- lot n° 3 : Vêtements et chaussures de restauration :
Montant minimum annuel 10 000 € H.T.,
- lot n° 4 : Survêtements, tenues vestimentaires et chaussures à caractère sportif :
Montant minimum annuel 5 000 € H.T.,
- lot n° 5 : Vêtements de travail pour les services techniques:
Montant minimum annuel 10 000 € H.T.,
- lot n° 6 : Chaussures de sécurité pour les agents des techniques, des écoles, des gymnases et de l'imprimerie :
Montant minimum annuel 10 000 € H.T.,

- lot n° 7 : Équipements de protection corporelle et gilets de signalisation :
Montant minimum annuel 4 000 € H.T.,
 - lot n° 8 : Uniformes pour les agents de la Police Municipale et pour les ASVP :
Montant minimum annuel 50 000 € H.T.
- les travaux d'achèvement de la restauration et du réaménagement global du Château d'Asnières – 2^{ème} phase. Les marchés en résultant seront conclus à prix forfaitaires, et comprendra huit lots :
- lot n° 1 : Installation de chantier / VRD / Maçonnerie / Pierre de Taille / Carrelage / Plâtrerie / Espaces Verts / Terrassement,
 - lot n° 2 : Charpente bois et métal,
 - lot n° 3 : Menuiserie d'Art / Ferronnerie d'art / Agencement,
 - lot n° 4 : Staff / Restauration de peinture / Restauration de sculpture,
 - lot n° 5 : Peinture décorative / Peinture / Tenture / Vitrerie,
 - lot n° 6 : Plomberie / Sanitaire / Couverture / Chauffage / Ventilation,
 - lot n° 7 : Ascenseur,
 - lot n° 8 : Electricité / Courants forts / Courants faibles.
- **PREND ACTE** de la liste des Marchés À Procédure Adaptée (MAPA) conclus par la Ville d'Asnières-sur-Seine entre le 26 mai 2011 et le 18 août 2011.

*

* *

CULTURE

LE CONSEIL,

- **DECIDE de RENOUELER** à partir de la saison 2011-2012 l'accès au dispositif chèque « découverte conservatoire » d'un montant de 70 € (SOIXANTE-DIX EUROS) s'adressant aux élèves scolarisés en moyenne section maternelle ou en cours élémentaire 1^{ère} année dans les écoles concernées par le Programme de Réussite Educative, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux d'accéder à l'enseignement musical.

*

* *

DEVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL,

- **DECIDE d'ADHERER** au Club des Villes et Territoires Cyclables situé 33 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS. Le montant annuel de cette adhésion est de 1 672 €.

*

* *

HABITAT

LE CONSEIL,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du Fonds d'Aménagement Urbain géré par la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France, une subvention aussi élevée que possible correspondant à 50 % de la dépense engagée, pour la création de logements sociaux financés par la Ville entre le 1^{er} novembre 2010 et le 31 octobre 2011 sur le territoire de la Commune d'Asnières. La subvention attendue est de 266 535 €.

*

* *

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LE CONSEIL,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du Conseil Général et de différents partenaires publics les subventions nécessaires au financement du Marché de Noël d'Asnières qui se déroulera du 16 au 19 décembre 2011 dans le square du Maréchal Joffre.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat en vue de l'étude préalable à la mise en place d'un FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat, et les Commerces) rue des Bourguignons, commun aux villes d'Asnières-sur-Seine et de Bois-Colombes.

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande de dérogation ponctuelle au principe du repos dominical présentée par la Société des Ateliers Louis Vuitton, Ateliers d'Asnières 17 rue de la Comète, pour le dimanche 16 octobre 2011, dans le cadre de l'organisation de l'évènement culturel les « Journées Particulières » qui auront lieu les 15 et 16 octobre 2011.

*

* *
.

EMPLOI

LE CONSEIL,

- **PREND ACTE** de l'adhésion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) d'Asnières-sur-Seine/Villeneuve-la-Garenne à l'association pour la Gestion Mutualisée des Fonds Européens des Hauts-de-Seine (GMFE 92), organisme intermédiaire, structure pivot, dont le siège social est situé 63 avenue Clémenceau 92735 NANTERRE.

- **DECIDE d'INSTITUER** une bourse pour le financement partiel de la formation du BAFA à destination des demandeurs d'emploi jeunes et adultes, en contrepartie d'une période d'emploi à titre vacataire au sein de la Direction de l'Education et de l'Enfance d'au moins 16 mois,

FIXE le montant maximum de la bourse à 400 € par personne, déduction faite des autres aides financières et d'une contribution forfaitaire de 50 € du stagiaire pour chaque session,

APPROUVE la convention à intervenir avec le candidat et

AUTORISE le Maire ou le Maire-adjoint à l'emploi à la signer.

*

* *

VIDEOPROTECTION

LE CONSEIL,

- **ADOpte** la Charte déontologique d'utilisation de la vidéoprotection telle que validée par le Comité Ethique réuni le 6 juin 2011 et

AUTORISE le Maire à la cosigner avec le Président du Comité Ethique.

*

* *

RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL,

- **ACTUALISE** le tableau des effectifs nécessaires au fonctionnement des services municipaux par les créations et les suppressions d'emplois nécessaires et

DECIDE de les POURVOIR par des fonctionnaires ou des agents non titulaires de droit public dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

- **DECIDE d'ATTRIBUER** aux agents titulaires et non titulaires de droit public rémunérés par référence à un indice et relevant du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, une prime de fonctions et de résultats qui sera versée mensuellement et qui se compose d'une part fonctionnelle et d'une part liée aux résultats individuels, et

FIXE comme suit son montant :

- Part fonctionnelle :

	Non logé			Logés par NAS		
	Coeff	Admin HC	Admin	Coeff	Admin HC	Admin
DGS	6	2 300,00	2 075,00	3	1 150,00	1 037,50
DGA	4	1 533,33	1 383,33	2	766,67	691,67
Directeur de service	2	766,67	691,67	1	383,33	345,83
Chef service, chargé de mission	1	383,33	345,83	0,5	191,67	172,92

- Part résultats individuels :

	Coeff plafond	Admin HC	Admin
DGS	6	2 300 €	2 075 €
DGA	4,5	1 725 €	1 556 €
Directeur de service	3	1 150 €	1 038 €
Chefs de service, chargé mission	1,5	575 €	519 €

DONNE tous pouvoirs au Maire pour fixer, moduler ou suspendre les attributions individuelles des agents concernés et

PERMET la revalorisation des taux et montants en application des textes réglementaires en vigueur.

- **ACTUALISE** la liste des cadres d'emplois, ouvrant droit au versement d'indemnités d'astreinte et de permanence fixée par délibération du 25 septembre 2005.

*

* *

COMMUNICATION DES DECISIONS

LE CONSEIL,

PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 7 avril 2008 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :

1. FIXATION DES TARIFS APPLICABLES AUX ACTIVITES SPORTIVES MUNICIPALES ET A LA PISCINE MUNICIPALE FRANCK ESPOSITO, A COMPTE DE LA SAISON 2011/2012.
2. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CHIEN DE TRAVAIL ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET LE MAITRE CHIEN A LA POLICE MUNICIPALE D'ASNIERES-SUR-SEINE.
3. à 24. CONCESSIONS, RENOUELLEMENTS DE CONCESSIONS ET RETROCESSION D'UNE CONCESSION DANS LES CIMETIERES.
25. PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE ANNULATION POUR LA FETE DE LA MUSIQUE 2011.
26. FIN DU BAIL DE LOCATION AU NOM DE M. ZINE EL KHAYYATE CONCERNANT UN APPARTEMENT SIS 71 AVENUE GABRIEL PERI A ASNIERES-SUR-SEINE.
27. MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET ONEREUX D'UNE PARTIE DU TERRAIN COMMUNAL, PARCELLE C168 A ASNIERES-SUR-SEINE, AU PROFIT D'UN GROUPEMENT D'ENTREPRISES - AVENANT N° 2.
28. MISE A DISPOSITION DU STADE DOMINIQUE ROCHETEAU AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "LES AMIS DU PIED DE LA TOUR".
29. à 50. CONCESSIONS ET RENOUELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
51. PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE TOUS RISQUES MATERIELS POUR LA FETE DE LA MUSIQUE 2011.
52. ORGANISATION D'ATELIERS COMPLEMENTAIRES AUX STAGES DE REMISE A NIVEAU A PARTIR DE L'ANNEE 2011. FIXATION DU MONTANT DES PARTICIPATIONS A DEMANDER AUX FAMILLES.
53. MODIFICATION DE LA DECISION DU 14 MARS 2002 PORTANT SEPARATION DES REGIES DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES DANS LE CADRE DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT ET DES CENTRES DE VACANCES PROPOSES PAR LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE.

54. FIXATION DE LA TARIFICATION APPLICABLE AUX VISITES THEMATIQUES ET VISITES DU CHATEAU D'ASNIERES-SUR-SEINE.
55. ABAISSEMENT DE L'ENCAISSE MAXIMUM AUTORISEE POUR LA REGIE DE RECETTES "DROITS DE VOIRIE".
56. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES PLACEE AUPRES DU SERVICE DE L'AUDIOVISUEL SITUE 5/7 RUE DE L'ALMA A ASNIERES-SUR-SEINE, POUR L'ENCAISSEMENT DES LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES.
57. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP BONJEAN-LEPERE BALDEYROU, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, POUR PROCEDER A LA SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE FIXANT DATE DANS LE CADRE DE L'EXPROPRIATION DE L'IMMEUBLE DU 14 BOULEVARD VOLTAIRE A ASNIERES-SUR-SEINE.
58. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES POUR LA MAISON DU TOURISME ET DES PROJETS.
59. SIGNATURE AVEC L'ARS (AGENCE REGIONALE DE SANTE) DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DEFINISSANT LES MODALITES DE MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE VACCINALE DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2011.
60. à 66. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
67. FIXATION DU MONTANT DES PARTICIPATIONS A DEMANDER AUX FAMILLES DANS LE CADRE DES ACTIVITES LIEES AUX STRUCTURES JEUNESSE ET A L'ESPACE AIME CESAIRE A PARTIR DE L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012.
68. à 74. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
75. ACCEPTATION DU MODE DE RECOUVREMENT DES MANDATS CASH POUR L'ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES DANS LE CADRE DES CLASSES ENVIRONNEMENT, DES CENTRES DE VACANCES, DES CENTRES DE LOISIRS PROPOSES PAR LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE.
76. FIN DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU NOM DE M. FABIEN LANGLOIS CONCERNANT UN APPARTEMENT SIS 103 RUE EMILE ZOLA A ASNIERES-SUR-SEINE.
77. à 96. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
97. CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE A LA SUITE DE L'APPEL FORME PAR MM. ALAIN HIFF, BERNARD LOTH ET HERVE POULAIN CONTRE LE JUGEMENT RENDU PAR LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE LE 29 AVRIL 2011 ET DESIGNATION DE MAITRE DIDIER SEBAN POUR REPRESENTER LES INTERETS DE LA VILLE DEVANT LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES.
98. DELEGATION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-SEINE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR ACQUERIR LA PROPRIETE SISE 109 RUE DES BAS (LOTS 2, 8 ET 12).

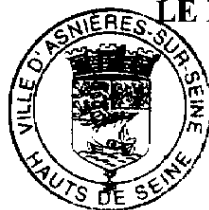
99. FIN DU BAIL DE LOCATION AU NOM DE MADAME FAÏZA DINAR CONCERNANT UN APPARTEMENT SIS 26 RUE PAUL GILLET A ASNIERES-SUR-SEINE.
100. MISE A DISPOSITION PRECAIRE ET ONEREUSE D'UN APPARTEMENT, SIS 103 RUE EMILE ZOLA A ASNIERES-SUR-SEINE, AU PROFIT DE MADEMOISELLE MARINE CHOFFE.
101. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AVEC L'ASSOCIATION "COULEURS DES TROPIQUES".
102. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES PLACEE AUPRES DU SERVICE COMMERCE SITUE A L'HOTEL DE VILLE.
103. FIXATION DE LA TARIFICATION APPLICABLE AUX VENTES DE CARTES POSTALES A LA MAISON DU TOURISME ET DES PROJETS.
104. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP F. FOUILLADE ET N. DUGUET, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, POUR PROCEDER A LA SIGNIFICATION DE L'ORDONNANCE FIXANT DATE DANS LE CADRE DE L'EXPROPRIATION DE L'IMMEUBLE DU 14 BOULEVARD VOLTAIRE A ASNIERES-SUR-SEINE.
105. DELEGATION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-SEINE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR ACQUERIR LA PROPRIETE SISE 77 AVENUE GABRIEL PERI.
106. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION LES PORTES DE L'EXIL "L.P.E."

*

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs
intérieur et extérieurs de la Mairie
le SIX OCTOBRE DEUX MIL ONZE.*



LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE

S. Pietrasanta

Sébastien PIETRASANTA